

## **Compte-rendu Conseil Municipal** **du vendredi 12 mars 2021**

Jean-Paul JUSSELME	Jean-Marc FOURNIER (secrétaire de séance)
Bruno MUZEL	Teresa XAVIER MARTINS
Gisèle VERNE	Marie-Servane BILLAY
Alain ROCHARD	Claude DUBESSY
Pascal CRIONAY	Eglantine GIRAUD
Florence LABOUTIERE	

### **Ordre du jour :**

#### **Délibérations concernant :**

- Approbation du PLUI
- Taux des impôts locaux
- Approbation des comptes administratifs et compte de gestion 2020
  - Budget communal (M14)
  - Budget annexe Lotissement (M14)
  - Budget annexe assainissement (M49)
- Examen et approbation des budgets 2021
  - Principal
  - Assainissement
  - Lotissement

#### **Sujets à débattre et information :**

- Point sur le projet maison d'assistantes maternelles
- Point sur le multiservices
- Dates élections Départementales et Régionales

#### **Questions diverses**

**DÉLIBÉRATIONS**

- Approbation du PLUI

Monsieur le Maire présente à l'assemblée, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP), ainsi que les dispositions du règlement qui concerne directement la commune de Chirassimont, conformément à l'article L.153-15 du Code de l'urbanisme.

Le plan local d'urbanisme de Chirassimont approuvé définitivement le 23 mai 2017 a été maintenu.

Nous avons au cours des nombreuses réunions de préparation du PLUI défendu sa récente approbation pour préserver ce plan qui représentait un travail de plusieurs années et le respect des directives des personnes associées.

Aucune remarque n'est émise sur la présentation des zonages des autres communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** les orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- ✓ **ADOpte** les dispositions du règlement qui concerne directement la commune

- Taux des impôts locaux

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il convient de fixer les taux des taxes directes locales pour 2021 :

- Taxe foncière sur le bâti
- Taxe foncière sur le non bâti
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants.

Il rappelle que le produit attendu de ces taxes alimente le budget communal, il constitue un revenu de fiscalité important pour doter le budget de crédits nécessaires aux nombreux investissements en cours ou en projet.

En 2021 pour tenir compte du transfert de la taxe foncière sur les propriétés bâties, perçue précédemment par le département, il convient d'ajouter le taux départemental au taux communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité ;

- ✓ **DÉCIDE** de maintenir pour 2021 les taux d'imposition des taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2020 et d'ajouter au taux de la T.F.P.B le taux départemental soit,

- Taxe foncière propriété bâti :  
14,26 (ancien taux communal) +15,30 (taux départemental) =29,56% (nouveau taux communal)
- Taxe foncière propriété non bâti 32,34%
- Taxe d'habitation, résidence secondaire et locaux vacants 17,74%

- Approbation des comptes administratifs et compte de gestion 2020

## ❖ Budget communal

M. le Maire présente au conseil Municipal ;

- le compte administratif 2020, rappelle les décisions qui s'y rapportent, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- le compte de gestion dressé par Madame la trésorière de St Germain Laval et dont les résultats sont identiques au compte administratif 2020 est présenté.

Les résultats des comptes administratifs 2020 du budget communal se présentent comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	220 898,03	174 931,93
RECETTES	328 030 ,91	156 244 ,67
RESULTAT	+ 107 132,88	-18 686,96

Monsieur Jean-Paul Jusselme maire de la commune s'est retiré au moment du vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par la trésorière de St Germain Laval, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ **APPROUVE** les comptes administratifs 2020 comme présentés ci-dessus, à savoir :

- Fonctionnement excédent : 107 132,88
- Investissement déficit : - 18 686,96

## ❖ Budget assainissement

M. le Maire présente au conseil Municipal ;

- le compte administratif assainissement pour l'année 2020, les décisions modificatives de détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- le compte de gestion dressé, le compte de gestion dressé par la trésorière de St Germain arrêté comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	26 341,53	23 351,42
RECETTES	25 945,91	25 952,75
RESULTAT	-395,62	+2601,33

Monsieur le maire s'est retiré au moment du vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- ✓ **DECLARE** que le compte de gestion dressé par la trésorière, visé et conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ **APPROUVE** à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 à savoir :
  - Exploitation déficit : - 395,62 €
  - Investissement excédent : 2601,33 €

#### ❖ Budget annexe lotissement

Après avoir entendu le compte administratif 2020 présenté par monsieur le maire. Au vu du compte de gestion 2020 dressé par madame la trésorière de St Germain Laval, il est proposé au conseil municipal d'adapter le compte administratif comme suit :

	EXPLOITATION	INVESTISSEMENT
DEPENSES	229 964,03	253 823,58
RECETTES	226 364,46	165 498,34
RESULTAT	-3599,57	-88 325

Monsieur le maire s'est retiré au moment du vote

Le conseil municipal après en avoir délibéré

- ✓ **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par la receveuse, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

✓ **APPROUVE** à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 comme suit

- Fonctionnement déficit : - 3599,57 €
- Investissement déficit : - 88 325,00 €

➤ **Affectation du résultat**

- Budget primitif 2020 communal :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

✓ **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit ;

Affectation en investissement pour un montant de 107 132,88 €, cette affectation du résultat sera reprise au budget 2021.

- Budget primitif 2020 assainissement :

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité

✓ **DECIDE** d'affecter en report d'exploitation le montant de 129.31 €, cette affectation sera reprise au budget 2021.

• Examen et approbation des budgets 2021

Le budget principal est présenté par la commission finances, après en avoir délibéré le conseil municipal

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

✓ **APPROUVE** à l'unanimité le budget principal 2021 M 14.

Le budget assainissement est présenté par la commission finances, après en avoir délibéré le conseil municipal ;

✓ **APPROUVE** à l'unanimité le budget assainissement 2021 (M 49).

Le budget du lotissement de la bûche a été établi avec madame la receveuse de St Germain Laval, il s'agit d'un budget de stock concernant l'achat des terrains et les travaux d'aménagement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

✓ **APPROUVE à l'unanimité** Le budget annexe du lotissement de la bûche 2021 M 14

**INFORMATIONS DIVERSES**

• Point sur le projet maison d'assistantes maternelles

Bruno Muzel premier adjoint évoque ce projet.

Une première réunion de la commission bâtiment a eu lieu sur place le 6 février dernier, elle a permis de faire le point sur le local et les aménagements possibles.

Une rencontre avec le service enfance de la Copler a eu lieu, elle a permis de mieux cibler le processus nécessaire pour cette création.

Le premier adjoint et le maire ont rencontré le 9 mars dernier, la personne en charge de ce secteur d'activité au conseil départemental, nous avons eu la confirmation que le lieu convenait.

Le travail des assistantes maternelles doit porter dans l'immédiat sur la définition de leur projet, de ce fait nous avons le temps de préparer le dossier afin que pour la fin d'année nous soyons prêts pour la phase réalisation.

- Point sur le multiservices

L'état des lieux a été fait le 23 février dernier, les décomptes concernant les consommations de fuel sont en cours.

Le site de proximité a publié une annonce sur plusieurs sites internet. La crise sanitaire ne permet pas d'avancer rapidement sur ce dossier, un point sera fait fin mars. Sans perspectives précises sur une date administrative de réouverture des bars et restaurants aucun projet ne peut avancer.

- Dates élections départementales et Régionales

Les dates ont été fixées au 13 et 20 juin prochain, nous devons tenir deux bureaux de vote en simultané.

Monsieur le maire recommande aux membres du conseil de réserver ces dates et de voir dans l'entourage de chacun, les électeurs qui pourraient compléter les permanences.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

Les membres de plusieurs commissions fixent des dates de réunion :

- Bâtiment samedi 20 mars 20h30
- Assainissement samedi 27 mars 9h30
- Voierie samedi 3 avril 9h30
- Fleurissement samedi 10 avril 9h30

**Les dates des prochains conseils à confirmer**

**22 ou 23 avril**

**3 ou 4 juin**